



## Évaluation du Réseau Santé Psychique Suisse (RSP) : prise de position du comité de pilotage des institutions responsables du RSP

### Contexte

Le Réseau Santé Psychique Suisse (RSP) est une initiative nationale visant à promouvoir la santé psychique, à réduire les maladies psychiques et à renforcer la prévention du suicide. Il a été fondé en 2011 par les cinq organismes responsables que sont l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la fondation Promotion Santé Suisse (PSS). Le RSP met une plateforme à la disposition des différents acteurs et de leurs mesures. Il donne notamment une visibilité aux possibilités de synergie entre ces acteurs ou entre ces mesures et permet leur concrétisation.

En 2023, le comité de pilotage du RSP, composé des cinq institutions responsables, a chargé le Centre de compétence en administration publique (KPM) de l'Université de Berne d'évaluer le RSP, et plus spécifiquement son impact.

### Principaux résultats de l'évaluation et prise de position du comité de pilotage

L'évaluation a montré que, depuis sa fondation, le RSP a apporté une plus-value substantielle à ses membres et aux institutions responsables. Le réseau a permis de favoriser les synergies et les coopérations entre différents acteurs tout en renforçant la visibilité des activités de ses membres et de la question de la santé psychique en général. Son succès se mesure aussi à la progression du nombre de ses membres, qui a fortement augmenté au cours des dix dernières années, passant de 83 (2013) à 447 (2022). Le bureau de coordination du RSP a joué un rôle essentiel à cet égard. Malgré cette forte hausse, il a réussi à maintenir ses activités et même à les étendre. La majorité des membres interrogés dans le cadre de l'évaluation apprécie aussi les différents modes de communication du RSP, comme la lettre d'information ou le site Internet ainsi que les manifestations organisées par le bureau de coordination.

De l'avis des membres, les cinq institutions responsables – garantes d'un engagement à grande échelle en faveur de la santé psychique en Suisse – renforcent et légitiment le réseau. Pourtant, le SECO a annoncé son retrait de cette alliance pour la fin 2024. Ce départ aura des conséquences sur les organismes responsables et sur le financement du RSP, dans la mesure où il réduira la diversité des secteurs représentés et le financement global.

L'évaluation met par ailleurs en évidence des zones de flou concernant les objectifs du RSP ainsi que le rôle du comité de pilotage et du groupe d'experts. Selon son mandat officiel, ce dernier garantit l'ancrage technique du réseau tant dans le domaine scientifique que dans la pratique.

En outre, le grand nombre de membres et leur hétérogénéité compliquent l'exploitation des synergies. Cette difficulté pourrait être résolue par une structure plus claire (p. ex. regroupement des membres) et, le cas échéant, des critères d'admission pour les nouveaux membres. L'évaluation propose également d'associer plus étroitement les membres à la définition de l'orientation stratégique et thématique et de la nouvelle forme d'organisation du RSP pour les années à venir.

La diffusion de l'information auprès des membres par le bureau de coordination du RSP recèle également un potentiel d'amélioration, notamment en ce qui concerne la présentation, la structure et le choix des thématiques prioritaires.

L'évaluation contient huit recommandations (chacune indiquée en italique ci-dessous), sur lesquelles le comité de pilotage du RSP prend position comme suit.

## Recommandations au niveau stratégique

### Recommandation 1

*Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, le groupe d'experts et le bureau de coordination du RSP, devraient affiner les futurs objectifs supérieurs et le rôle du RSP. Pour ce faire, il convient de discuter de l'orientation stratégique et notamment de la focalisation thématique du RSP. Enfin, les organes susmentionnés devraient également discuter du rôle que le RSP pourrait jouer pour renforcer la défense des intérêts de la santé mentale vis-à-vis de la politique nationale.*

Les organismes responsables, autrement dit le comité de pilotage, voient également la nécessité d'affiner l'orientation stratégique et de se recentrer sur des thématiques prioritaires. La croissance continue du réseau et la hausse du recours aux offres proposées témoignent des grandes attentes dans ce domaine. Le bureau de coordination a accompli un travail extrêmement précieux à cet égard au cours des dernières années. Au cours des prochains mois, le comité de pilotage précisera la vision commune et élaborera les objectifs et les priorités qui en découlent pour les années à venir en tenant compte des nouvelles exigences et de la taille du réseau. Les autres comités seront associés à ce processus en temps utile.

Le renouveau de l'organisation du bureau de coordination du RSP, qui a déjà débuté, sera rattaché à ce processus afin que le réseau puisse définir clairement son rôle, ses tâches et ses prestations et communiquer sur son positionnement à l'avenir.

En raison des organismes responsables à sa tête et du financement par la Confédération et les cantons qui en découle, le RSP n'est pas chargé d'intensifier sa défense politique des intérêts relatifs à la question de la santé psychique au niveau national ; il ne peut donc pas accomplir cette tâche.

### Recommandation 2

*Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, devraient, le cas échéant avec l'aide du groupe d'experts et du bureau de coordination du RSP, visualiser les fonctions de l'organisme responsable et de ses instances et les clarifier si nécessaire. Les données recueillies montrent qu'un large soutien est très important, car il renforce le thème de la santé mentale et sa légitimité en Suisse et garantit un financement à long terme dans un contexte financier relativement précaire. C'est pourquoi les institutions responsables et le comité de pilotage devraient s'efforcer de maintenir - voire de développer - un large soutien.*

Les organismes responsables (comité de pilotage) voient également la nécessité de préserver ce large ancrage, voire de l'étendre à d'autres secteurs à l'avenir en vue d'une plus grande diversification, afin de parvenir à établir et à intensifier la promotion de la santé psychique dans tous les domaines politiques.

Il conviendra d'examiner si d'autres organisations relevant de domaines politiques ou de champs d'action différents, notamment de ceux de la formation, du social, de la science et de l'économie – voire extérieures ou proches de l'administration –, pourraient entrer en ligne de compte comme organismes responsables. Les organismes actuellement en fonction devront clarifier ces possibilités avant le début de la prochaine période contractuelle qui courra à partir de 2025.

Dans le cadre de ces discussions, il faudra également clarifier la future fonction des organismes responsables et, par voie de conséquence, le rôle du comité de pilotage (cf. recommandation 3).

### Recommandation 3

*Les institutions responsables devraient, d'une part, discuter de la fonction du comité de pilotage et, d'autre part, envisager une intégration institutionnalisée de leurs échelons hiérarchiques supérieurs dans le RSP ou le comité de pilotage, afin d'étendre l'utilité du RSP au niveau stratégique.*

Les organismes responsables (comité de pilotage) considèrent pour leur part qu'il est important de continuer à pourvoir le comité de pilotage avec des membres actifs au niveau opérationnel dans le domaine de la santé psychique. Ce mode de fonctionnement permet d'assurer au mieux le pilotage du bureau de coordination sur les plans stratégique et opérationnel.

La recommandation en faveur d'un échange périodique au plus haut niveau stratégique des organismes responsables sera étudiée. Ces derniers clarifieront la définition du niveau hiérarchique, la fréquence et un possible recours à des formats d'échange déjà existants.

#### **Recommandation 4**

*Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, devraient définir avec le bureau de coordination du RSP le futur cahier des charges du bureau de coordination du RSP conformément aux objectifs et rôles supérieurs du RSP et l'harmoniser avec les bases financières.*

Les organismes responsables (comité de pilotage) sont conscients que le domaine de la santé psychique a connu des transformations majeures au cours des dernières années, tant au regard des défis rencontrés que des acteurs qui y opèrent, et que le bureau de coordination a réussi à faire face à ces transformations et à la hausse continue du nombre de membres grâce à son agilité et à son haut niveau d'expérience et d'expertise.

Les résultats de l'évaluation confirment la nécessité d'adapter le cahier des charges du bureau de coordination ou de préciser son rôle et ses attributions. Il est prévu d'examiner ce cahier des charges et de le mettre à jour pour la période contractuelle qui courra à partir de 2025. Les premières étapes seront initiées dès 2024, notamment dans le cadre du processus en cours de renouvellement de l'organisation. L'orientation sera notamment déterminée par les mesures prises en réponse aux recommandations 1, 2 et 3 ainsi que par le cadre financier donné.

#### **Recommandation 5**

*Les institutions responsables, respectivement le comité de pilotage, devraient concrétiser les attentes vis-à-vis du groupe d'experts et les possibilités qui y sont liées en termes de conseil, de transfert de connaissances dans la pratique, etc. afin de générer une utilité maximale.*

Les organismes responsables (comité de pilotage) partagent l'appréciation selon laquelle il faut clarifier le potentiel et les possibilités de soutien du RSP par le groupe d'experts afin de générer la plus grande plus-value possible. Le rôle et la fonction des spécialistes seront examinés au plus tard d'ici 2025 et révisés si nécessaire, en association avec les personnes concernées. Le cadre sera notamment donné par les mesures prises en réponse aux recommandations 1 à 4.

### **Recommandations au niveau opérationnel**

#### **Recommandation 6**

*Les activités du RSP et en particulier la diffusion d'informations (par ex. site Internet, newsletter, infomail) par le bureau de coordination du RSP devraient à l'avenir se faire selon une structure compréhensible ou des critères clairs. En outre, il faudrait examiner si une évaluation renforcée des informations partagées pourrait être effectuée, éventuellement par le groupe d'experts.*

Les organismes responsables (comité de pilotage) sont d'accord avec cette recommandation ; le bureau de coordination se penchera sur les possibilités permettant de structurer et de préciser les critères applicables à la diffusion d'information. Cette dernière ira de pair avec la future orientation stratégique et les priorités à définir et ne sera donc pas traitée indépendamment de la concrétisation des recommandations précédentes.

Les premières améliorations de la structure du site Internet sont déjà intervenues. Il est prévu d'examiner également l'optimisation de l'utilisation des canaux numériques en tenant compte des ressources à la disposition du bureau de coordination. Un éventuel appui par le groupe d'experts sera étudié en temps utile et discuté avec ce dernier.

### **Recommandation 7**

*Le comité de pilotage et le bureau de coordination du RSP devraient examiner si la création de groupes de travail permanents à orientation thématique ou la collaboration sur la base de mandats entre les membres et le centre de coordination pourraient constituer de futures formes de travail du RSP.*

Les organismes responsables (comité de pilotage) trouvent intéressante l'idée de faire participer davantage les organisations membres aux travaux du RSP. Ils reprendront cette recommandation dans leurs discussions futures concernant l'affinage de la stratégie, mais aussi en relation avec la recommandation sur l'admission des membres. La mise en place d'un groupe de travail au sens d'un groupe pilote et l'instauration d'une priorité thématique spécifique à partir de 2024 permettront d'étudier et d'évaluer cette forme d'échange et de collaboration. Il s'agira d'examiner la question d'un changement de culture favorisant une plus grande participation des membres.

### **Recommandation 8**

*Le comité de pilotage et/ou le groupe d'experts devraient définir des critères pour l'admission des membres, car le manque de clarté et l'hétérogénéité de la composition des acteurs réduisent le potentiel de collaboration et de synergie possible.*

Le grand nombre de membres que compte le RSP témoigne de l'importance et de la nécessité de s'organiser en réseau autour de cette thématique et de pouvoir profiter de l'expertise et des manifestations du réseau. Pionnier dans ce domaine, celui-ci a accompli un important travail en ce sens et accru la visibilité de cette thématique au cours des dernières années.

Les organismes responsables (comité de pilotage) sont toutefois aussi d'accord avec la recommandation qui montre que cette croissance organique et rapide en l'absence d'ajustement simultané des structures et des ressources a produit une certaine confusion et une grande hétérogénéité. En ce sens, ils estiment qu'il est indispensable de réfléchir à de possibles critères ou adaptations pour gérer les membres et d'engager des transformations sur ce point. Et ce, toujours en relation avec la mise en œuvre des recommandations susmentionnées.

### **Conclusion**

L'évaluation sert de base essentielle et scientifique au nouvel aménagement du Réseau Santé Psychique Suisse (RSP). La mise en œuvre des recommandations interviendra aussi rapidement que possible. Nous adressons nos remerciements à l'équipe d'évaluation pour le travail accompli ainsi qu'aux membres du groupe d'accompagnement et aux participants aux enquêtes pour leur grand engagement.

Berne, décembre 2023

Le comité de pilotage des cinq organismes responsables du RSP :

OFSP

OFAS

SECO

PSS

CDS



Esther Walter

Doris Lüthi

Anne-Sophie Brandt

Cornelia Waser

Silvia Steiner